

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 19 JANVIER 2009

VILLE DE CHATEAU-RENAULT

### PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 Janvier 2009, à 19 heures, salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. COSNIER, Maire,  
Mme GOMBERT, M. BOUMARAF, Mme COUSTENOBLE, MM. VANNIER, MOTTEAU,  
Mme CAPELLO, M. FILLIAU, Mme DELAFOND, Adjoints.

Mme MAYET, MM. MASCANICA, AYMARD, Mmes TORNIER, RIQUE, M. GENTIL,  
Mme PENON, M. POTTIER, Mme MALVAULT, M. PERROCHON, Mme DE MONTETY,  
M. POIRIER, Mme MAAREK, MM. ROBIN, BONNAMY, Mme CHOMIENNE, M. DEHUREAUX,  
Mme PAVIE.

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. FILLIAU  
M. GARCIA

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Nombre de Conseillers votants : 28

Mme Sylvie TORNIER est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 7 janvier 2009

-----

### **EMPLOI**

M. le Maire rappelle les chiffres :

- ⇒ 334 demandeurs au 10/11/2008 (162 hommes, 172 femmes)
- ⇒ 342 demandeurs au 08/12/2008 (170 hommes, 172 femmes)

M. COSNIER procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des questions sont à ajouter.

Il informe que le procès verbal de la séance du 27 novembre 2008 sera approuvé ultérieurement.

### **DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009**

Le débat d'orientation budgétaire est la phase préalable au vote du budget communal dans les communes de + 3500 habitants. A cette occasion sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière.

Cette première étape constitue également un élément de la communication financière et budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES :**

#### **I : Produit intérieur brut : fort ralentissement de la croissance en 2009**

La croissance économique des **États-Unis** devrait nettement ralentir en 2009 (+ 0,5 %, après + 1,5 % en 2008). La croissance de la **zone euro**, touchée de plein fouet par le renversement du cycle économique mondial, connaîtrait également un ralentissement accentué en 2009 (+ 0,5 %, après + 1,3 % en 2008).

La **croissance française** devrait rester faible en 2009 : + 0,9 % selon les prévisions du consensus des économistes, après + 1,1% en 2008.

Dans le contexte d'incertitude actuel, les prévisions de croissance pour 2009 oscillent, autour de cette moyenne, entre + 0,5 % et + 1,5 %. La demande intérieure demeurerait atone tandis que les exportations souffriraient du ralentissement économique mondial.

Le gouvernement prévoit quant à lui une croissance en 2009 identique à celle de 2008, + 1,0 %, tout en évoquant la possibilité d'atteindre + 1,5 %, dans l'hypothèse d'une reprise de la consommation des ménages consécutive au recul de l'inflation.

#### **II : Inflation : Repli de l'inflation**

L'inflation en **zone euro** se replierait à + 2,4% après + 3,4% en 2008.

Ce changement de tendance est provoqué par une baisse soudaine du prix des matières premières.

**En France**, alors que les prix à la consommation ont enregistré une très forte hausse en 2008, l'année 2009 devrait voir l'inflation ralentir, le consensus des économistes évaluant la hausse des prix à 2,0 %, après + 2,8 % en 2008.

Le gouvernement évalue l'inflation à + 2,9 % en 2008 et + 2,0 % en 2009, anticipant également une baisse du prix des produits alimentaires et des produits pétroliers.

#### **III : Consommation privée : Érosion de la consommation des ménages**

Selon les prévisions du consensus des économistes, la consommation des ménages peinerait à redémarrer en 2009 (+ 1,3 %, après + 1,0 % en 2008), privant la croissance française de son principal moteur.

Les dépenses des ménages devraient être pénalisées par la hausse du chômage, le durcissement des conditions du crédit au logement et les pertes récentes en termes de pouvoir d'achat. En revanche, la consommation pourrait être encouragée par la décélération de l'inflation.

Privilégiant cette hypothèse, le gouvernement table sur une nette reprise de la consommation privée en 2009 (+ 1,9 %, après + 1,1 %).

#### **IV: Investissement productif : Faible progression de l'investissement productif**

L'investissement productif devrait à nouveau ralentir en 2009 (+ 0,8 %, après + 2,2 % en 2008). Le recul du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière et une réduction des marges financières à la disposition des entreprises constitueraient les principaux freins à la reprise des investissements productifs. Le gouvernement retient quant à lui l'hypothèse d'une stabilisation de l'investissement productif (+ 2,0 %), dans le cas d'une reprise de la demande intérieure adressée aux entreprises.

### **LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2009 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES.**

#### **La DGF est indexée sur l'inflation prévisionnelle**

À compter de 2009, le montant de la DGF à répartir entre l'ensemble des collectivités locales progresse comme l'inflation prévisionnelle associée au projet de loi de finances (+ 2,0 %) ; la référence à la croissance économique prise en compte par le passé à hauteur de 50 % étant abandonnée.

Par ailleurs, le recalage de la DGF qui permettait de prendre en compte l'écart entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation constatée *a posteriori* est supprimé.

Enfin, la régularisation négative de la DGF au titre de 2007, arrêtée à - 66,804 millions d'euros par le Comité des finances locales lors de sa séance du 1er juillet 2008, n'est pas imputée sur le montant de DGF ouvert en 2009. Cette mesure, favorable aux collectivités locales en ce qu'elle permet de ne pas minorer le montant de DGF de 2009, sera confortée par la suppression définitive du mécanisme de régularisation qui sera proposée en projet de loi de finances rectificative pour 2009 au titre de 2008 et des années suivantes.

Le montant de DGF à répartir en 2009 s'élève à 40,855 milliards d'euros, somme qui devra absorber l'impact du recensement rénové de la population.

#### **Gel du montant de certaines dotations en 2009**

Afin de limiter la baisse des compensations d'exonérations fiscales servant de variables d'ajustement, le montant de certaines dotations de fonctionnement et d'investissement est gelé en 2009 à titre dérogatoire. Il est ainsi proposé de reconduire en 2009 le montant de 2008 pour les dotations suivantes :

- **Dotations de fonctionnement** : dotation générale de décentralisation, dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage, fonds d'aide aux collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles, compensation de la suppression de la part salaires versée aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, dotation spéciale pour le logement des instituteurs.
- **Dotations d'investissement** : dotation globale d'équipement des communes, dotation globale d'équipement des départements, dotation départementale d'équipement des collèges, dotation régionale d'équipement scolaire, dotation de développement rural.

## **Création d'une dotation pour les titres d'identité sécurisés**

Afin d'indemniser, forfaitairement et annuellement, les communes équipées par l'État en stations d'enregistrement des demandes et de remise des passeports et cartes nationales d'identité électroniques émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation, une dotation pour les titres d'identité sécurisés est créée. Le service fourni aux non résidents est évalué forfaitairement à 30% de l'activité de la station, elle-même évaluée sur la base de 2 500 titres par an et par station.

En année pleine, et à compter de l'achèvement du déploiement des stations (au plus tard le 28 juin 2009), le montant retenu pour cette indemnité est de 3 200 euros par an et par station en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier, soit un montant de 12 millions d'euros par an.

Avant cette date, étant donné le calendrier de déploiement des stations, la montée en puissance du dispositif sera progressive. Il est proposé d'indemniser les communes à hauteur de 3 200 euros pour les stations en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et à hauteur de 1 600 euros pour les stations entrées en fonctionnement au cours du premier semestre 2009.

Le montant de la dotation pour 2009 qui en découle s'élève à 6,34 millions d'euros.

## **LES RESULTATS DE L'ANNEE 2008**

L'année 2008 est marquée par un **résultat excédentaire de 266 470 €** dans la section de fonctionnement et un **résultat excédentaire de 606 137 €** dans la section d'investissement.

L'excédent de la section d'investissement s'explique par le fait que l'an passé notre trésorerie nous avait permis de ne pas avoir à recourir à l'emprunt pour payer nos dépenses de construction.

Si l'on tient compte des résultats antérieurs, la section de fonctionnement affiche un résultat consolidé **excédentaire de 707 652 €** et un résultat consolidé **déficitaire de 311 240 €** pour la section d'investissement.

## **LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012)**

### **Dépenses de personnel de 2002 à 2008**

<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
2 587 323	2 626 700	2 760 352	2 811 445	3 000 455	3 088 917

Diminuée des atténuations de charges – remboursements CEC, CES, emplois jeunes, CAE, prestations CNP, l'évolution a été la suivante :

<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
2 278 425	2 397 435	2 494 271	2 614 757	2 853 895	3 001 688

## Estimation des charges de personnel en 2009

Art.	LIBELLES	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		
		2007	2008	2009
<b>012 CHARGES DU PERSONNEL</b>		<b>3 000 455,00</b>	<b>3 088 917,46</b>	<b>3 142 100,00</b>
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS</b>		<b>40 769,83</b>	<b>55 139,07</b>	<b>57 500,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	4 953,04	8 843,29	9 500,00
6336	Cotisation CNFPT et centre de gestion.	35 816,79	43 578,78	45 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements	0	2 717,00	3 000,00
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>2 959 383,75</b>	<b>3 033 778,39</b>	<b>3 084 600,00</b>
64111	Rémunération principale	1 364 807,12	1 435 063,87	1 475 000,00
64112	NBI, supplément familial de trait. et ind.	38 249,99	36 133,90	38 000,00
64118	Autres indemnités	234 236,21	252 286,94	258 000,00
64131	Rémunération	281 817,78	334 000,19	325 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	119 564,35	10 470,35	10 000,00
6417	Rémunération des apprentis	14 482,63	18 939,71	25 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	312 839,94	333 673,61	345 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	418 127,61	429 526,96	435 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	24 555,27	19 517,43	21 000,00
6455	Cotisations pour assurance du pers.	103 593,00	118 126,00	107 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	0	375,00	400,00
6458	Cotisations aux autres organismes Sociaux	5 543,96	5 668,04	5 700,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0	2 500,00	0
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 463,89	7 670,06	7 500,00
64832	Contribution au fonds de compensation de cessation progressive d'activité.	0	3 620,33	0
6488	Autres charges du personnel	37 404,00	26 206,00	32 000,00

Art. 64168 : M. COSNIER fait remarquer que les bénéficiaires de contrats aidés ont été titularisés ce qui explique le différentiel entre 2007 et 2008.

En matière de frais de personnel, l'augmentation de 2,9 % s'explique essentiellement par :

- La promotion interne de 4 agents (passage de la catégorie C à la catégorie B).
- L'augmentation de 0,8 % du point d'indice de la fonction publique.
- La titularisation des six agents stagiaires l'an passé qui étaient en contrat aidé.
- L'augmentation de la vacation journalière au CLSH :
  - Animateur sans BAFA : on est passé de 38 € brut par jour à 53 € brut
  - Animateur stagiaire BAFA : on est passé de 40 € brut/jour à 56 € brut
  - Animateur BAFA : on est passé de 45 € brut /jour à 62 € brut.
- L'octroi du régime indemnitaire aux 6 agents titularisés.
- Deux congés maternités et plusieurs arrêts maladie de courte durée non pris en charge par notre assurance car inférieurs au délai de carence de 15 jours.

Pour 2009, quelques points sont à souligner en matière de frais de personnel.

- L'animatrice lecture employée par le CCAS va muter dans le grade de rédacteur territorial à la Mairie de Château-Renault, à la médiathèque.

Concernant :

→ **Les formations**, plusieurs sont à prévoir pour 2009 :

- Dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène au travail, plusieurs formations sont prévues pour l'année 2009 :
  - Pour les agents d'astreinte, une formation H0 B0  
Coût : 600 € TTC /agent  
Huit agents sont concernés soit 4 800 € TTC
  - Pour les agents électriciens formation H0 B1 B2 BR HC  
Coût : 1 500 € TTC /agent  
Deux agents concernés soit 3 000 € TTC
  - Une formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)  
pour 6 personnes.  
Coût : 2 600 € TTC
- **Le poste assurance du personnel** devrait être inférieur à celui de 2008 suite au groupement de commande piloté par le Centre de Gestion, soit 107 000 €.
- S'agissant des **emplois saisonniers**, nous essaierons de tendre vers une diminution de ce poste en limitant leur nombre.

La masse de ce chapitre tient compte également du fameux GVT – Glissement Vieillesse Technicité – qui représente la prise en compte des avancements annuels lesquels sont évalués à 1,5 % de la masse salariale.

## **LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Nous demandons aux commissions qui auront à examiner les bilans des différentes associations d'être particulièrement vigilantes sur ce point car nous ne pourrions pas accorder d'augmentation importante.

En ce qui concerne le CCAS, il serait souhaitable comme l'an passé que l'on puisse analyser tous les postes de dépenses en commission de finances pour l'attribution de la subvention.

## **LES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :**

Il s'agit essentiellement des contingents et participations obligatoires, leur évolution ne dépend pas d'une volonté communale.

Une seule participation nous a été communiquée, il s'agit du contingent incendie qui s'élèvera à 109 312 € contre 107 169 € soit une augmentation de 2 %.

Charges intercommunales (SIEL, SICALA) : elles ne devraient pas augmenter sensiblement. Seule la participation aux frais du SIVOM sera revue suite à la construction de la gendarmerie.

## **LES AUTRES SERVICES :**

Nous ne devrions pas avoir de surprises au niveau de l'ensemble des services. Nous demandons à chaque Président de Commission de réduire, chaque fois que cela sera possible, les frais de structure.

Un taux maximum de 1 % voire moins, nous semble raisonnable compte tenu de notre difficulté à équilibrer chaque année le budget et dégager le maximum d'autofinancement en direction de nos investissements pour limiter l'emprunt dont le remboursement diminue nos possibilités.

## **LES FRAIS FINANCIERS :**

Si nous ne voulons pas augmenter notre endettement, mais au contraire le réduire, nous devons être particulièrement attentifs à nos programmes d'investissement qui devront bénéficier avant la prise de décision d'une assurance d'avoir un pourcentage assez élevé de participation de nos différents partenaires.

L'emprunt décidé dans le budget 2008 n'a pas été levé car des projets d'investissements (dojo, entrée de ville) ont été différés.

A l'instar de l'an passé, une gestion dynamique de la trésorerie sera opérée puisque nous procéderons à des placements dès que nous en aurons la possibilité.

## **REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS DE 2003 A 2008 :**

### **Remboursement annuel des emprunts de 2002 à 2008**

<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
809 251	798 991	765 929	845 416	892 410	781 739

L'augmentation des intérêts de la dette en 2008 s'explique par une conjoncture économique peu favorable aux prêts (hausse répétée des taux de la BCE et crise des « subprimes »).

En 2007, les taux d'intérêts ont crû de près de 100 points de base et en 2008 de 75 points de base.

En fin d'année 2008, la BCE a fortement baissé ses taux directeurs afin de relancer l'économie, notamment en facilitant le recours à l'emprunt. Cette baisse des taux devrait se faire sentir durant tout le premier semestre 2009.

Les excédents en provenance des budgets annexes ont représenté :

2004	2005	2006	2007	2008
95 000	20 000	0	0	0

S'agissant des budgets annexes, depuis 2006, nous n'alimentons plus le Budget Général en prélevant une partie des excédents des budgets eau et assainissement.

En effet, il a été décidé que les excédents générés par ces deux services publics industriel et commercial (SPIC) ne seraient plus reversés compte tenu de l'important programme de travaux prévu pour la station d'épuration, et compte tenu de l'obligation faite par la loi de remplacer tous les branchements en plomb du réseau d'eau avant 2013.

### **LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Nous sommes restés raisonnables sur l'augmentation des tarifs publics avec une augmentation de 2 % voire moins, mais le revenu des services représente une part peu importante de nos recettes.

### **EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :**

#### **Evolution des impositions de 2002 à 2008**

2003	2004	2005	2006	2007	2008
2 633 661	2 725 825	2 768 418	2 831 876	2 856 906	2 829 972

La diminution du produit des impôts perçu en 2008 est consécutive au transfert de la compétence petite enfance entraînant la baisse de notre attribution de compensation.

Il n'est pas prévu d'augmentation en 2009 : la seule augmentation qui pourra être constatée résultera de la base d'imposition dont le montant est fixé par le ministère des finances.

M. COSNIER tient à préciser que sur les 2 829 972 € d'impôts perçus en 2008, environ 1 200 000 € provient de la Taxe Professionnelle.

La Taxe Professionnelle est perçue par la Communauté de Communes qui reverse aux communes une attribution de compensation à hauteur de ce qu'elles touchaient l'année N -1 d'entrée dans la Communauté de Communes.

Le reste des impositions (TH, TF, FB, FNB) représente 1 600 000 €.



## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte tenu de l'absence de certains éléments, nous ne pouvons déterminer avec précision quelle sera notre capacité d'autofinancement en 2008 pour 2009.

### **Les recettes :**

Pour financer la section d'investissement, nous bénéficierons du FCTVA qui nous sera reversé au titre de nos investissements réalisés en 2007. Le montant attendu est d'environ 170.000 €

Les programmes qui sont prévus bénéficieront des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Partant du constat qu'il faut limiter autant que faire se peut le recours à l'emprunt, il paraît impératif pour l'année 2009 de limiter à 300.000 € la somme à emprunter.

### **Les dépenses :**

En Reste À Réaliser nous aurons à terminer quelques petits travaux engagés en 2008.

Tous ces éléments seront intégrés dans le budget 2009.

Parmi les nouveaux investissements, nous orienterons notre action dans différents domaines :

→ **L'aménagement du territoire** avec le Projet de Développement Urbain issu du Contrat de Ville Moyenne :

**1) Développement et valorisation de l'espace urbain central de la ville basse et de sa coulée verte : liaison est-ouest.**

Une subvention de la Région Centre à hauteur de 115 000 € sera obtenue pour cette action dont le coût total est évalué à 535 808 € TTC.

Pour 2009, il est prévu de réaliser une étude paysagère. Cette phase préparatoire est estimée à environ 30 000 €

**2) Aménagement du quartier des communes : vers une mixité urbaine en centre-ville.**

Une subvention de la Région Centre à hauteur de 218 000 € sera obtenue pour cette action dont le coût est évalué à 945 000 € TTC.

Pour 2009, il est prévu de réaliser une première phase correspondant à la création d'une nouvelle place de marché et à la création d'une aire de stationnement rue du Four Brûlé.

La réalisation de cette phase s'élève à un montant de 470 000 € TTC pour 75 000 € de subvention régionale.

→ **L'image de la commune** par le biais d'aménagements au niveau des entrées de ville : rue du Petit Versailles, rue Professeur Guillaume Louis et rue Gambetta.

Ce projet a été inscrit au contrat régional du Pays de Loire Touraine pour un montant de 350 000 €

Pour 2009, il est proposé de prévoir les travaux rue du petit Versailles pour un montant de 130 000 € et 39 000 € de subvention régionale via le contrat de Pays Loire Touraine.

→ Parmi **les équipements sportifs**, il convient de réengager la réhabilitation des vestiaires du dojo Anne-Marie Guignard. Le projet global est estimé à environ 220 000 € TTC.

Les subventions attendues sont de 62 500 € du Conseil Général, 64 000 € du Conseil Régional et 20 000 € de l'Etat au travers de l'enveloppe parlementaire de Mme la Sénatrice Marie-France Beaufiles.

→ Concernant les **bâtiments communaux**, il est proposé de rénover une partie de l'ancienne école Stéphane Pitard. Ces travaux porteront sur la mise en conformité par rapport aux risques incendie et électrique, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le tout dans un souci d'amélioration de l'état général et l'isolation de ce bâtiment.

Le montant de cette opération est estimé à 230.000 € pour l'année 2009 et nous avons déjà perçu 60 000 € en 2008 au titre de la DGE.

→ Pour la voirie, il est prévu d'inscrire au budget la rue Hector Berlioz pour 70 000 € de travaux, la rue du clos de Vauchevrier pour 21 000 € de travaux et l'impasse du Gault dont le chiffrage est encore à l'étude.

→ Il est également prévu de réhabiliter le bâtiment situé 15 avenue A. Bertrand pour y créer 4 logements d'intégration.

Le montant de ce projet s'élève à 150 000 € TTC et nous avons obtenu 47 500 € du Conseil Général et un prêt de 90 000 € au taux bonifié de 3,30 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

→ Enfin, dans la continuité des années passées, il sera proposé une enveloppe de 50 000 € destinée à l'enfouissement des réseaux et une enveloppe de 100 000 € destinée à l'éclairage public.

M. DEHUREAUX demande pourquoi il est proposé de limiter le recours à l'emprunt à 300 000 €.

M. COSNIER explique que les orientations budgétaires sont destinées à se fixer des objectifs mais qu'il ne s'agit ni d'un plancher ni d'un plafond. L'idéal serait de ne pas emprunter plus que nous remboursons de capital d'emprunt afin de ne pas alourdir l'endettement de la commune. Mais la construction du budget nous contraindra et, sans doute, certaines opérations seront à phaser dans le temps.

Il souligne que la volonté de la majorité municipale est de se donner les moyens de faire un budget non extravagant. Il pense que c'est une ambition raisonnée par rapport aux interrogations sur les différentes dotations à venir et qui sont annoncées en baisse.

Pour répondre à Mme CHOMIENNE, M. COSNIER indique qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts en 2009 car il y a déjà l'augmentation de « l'assiette » qui se fait naturellement (revalorisation des services fiscaux) et que la récession économique pèse déjà lourdement.

Il signale que la diminution du nombre d'habitants sera à prendre en compte pour les dotations.

M. PERROCHON souhaiterait obtenir une information sur l'augmentation de la rémunération des animateurs du centre de loisirs (passage de 38 € à 53 € la journée).

Il est expliqué qu'une modification est intervenue dans les statuts des animateurs. Les animateurs travaillent 9 à 10 heures par jour. Si les 38 € étaient ramenés à 10 h de travail par jour, cela représenterait 3,80 € de l'heure. La volonté a été de tendre vers une rémunération horaire proche de celle du SMIC, c'est pour cela que la rémunération journalière a été portée à 53 € brute.

**La délibération suivante est prise :**

*En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce budget.*

*Cette question est donc inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 Janvier 2009.*

*Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2009 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités.*

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

### **◇ BUDGET VILLE**

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,**  
(4 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie)

➤ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Art. 66111	Intérêts	+ 11 000 €
Art. 678	Dépenses exceptionnelles	+ 2 400 €
Art. 66112	ICNE	+ 2 030 €
Art. 022	Dépenses imprévues	- 2 030 €

Mme COUSTENOBLE donne une explication de l'article 678 : Cette somme est inscrite pour pouvoir payer la subvention à l'association du Musée du Cuir suite à l'achat de machines. Le Conseil Régional avait versé cette somme à la commune qui doit la reverser à l'association.

#### **Recettes**

Art. 6419	Remboursement de charges	- 40 000 €
Art. 7321	Attribution de compensation	+ 40 000 €
Art. 7478	Participation CAF	+ 13 400 €

Art. 7231 : Mme COUSTENOBLE explique que suite à l'intervention de la mairie pour l'évaluation de la compétence petite enfance, l'attribution de compensation avait été réévaluée de 40 000 €.

## Investissement

### Dépenses

Chapitre 040 Art. 23150	Travaux en régie	- 101 364 €
Chapitre 040 Art. 2313	Travaux en régie	+ 101 364 €
Art. 2315	Installation matériel	+ 1 650 €
Art. 020	Dépenses imprévues	- 1 650 €

### ◆ BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,**  
(4 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie)

➤ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

### Investissement

#### Dépenses

Art. 2111	Terrains nus	+ 40 €
Art. 2315	Installation, matériel et outillage technique	- 40 €

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

L'impasse du Gault est une voie entièrement urbanisée qui constitue l'accès piéton depuis le centre ville de la promenade en bord de rivière le Gault appelée « la Coulée Verte ».

Certains aménagements n'ont jamais été réalisés : l'assainissement pluvial reste sommaire et les accotements ne sont pas stabilisés, ce qui complique la circulation des piétons sur cette voie étroite (largeur de chaussée 3,5 m). L'état de la chaussée est très dégradé.

Après les travaux d'améliorations du réseau d'eau potable (remplacement et renforcement de la canalisation en fonte grise, suppression des branchements plomb et ajout d'un poteau d'incendie) prévus au printemps, l'aménagement de l'impasse du Gault peut être réalisé, comprenant :

- l'amélioration de l'assainissement pluvial : pose de canalisations, de caniveaux et de bordures de trottoir, raccordements des écoulements de surface.
- l'amélioration des cheminements piétons : création d'un trottoir et d'un accotement stabilisé au niveau de la chaussée.
- l'amélioration de la couche de roulement : rabotage de rive, reprofilage, mise à niveau des regards et tapis général d'enrobés.
- Création d'une raquette de demi-tour à l'extrémité de l'impasse.

Une estimation de ces travaux, qui seront intégrés dans la consultation des entreprises du programme annuel de voirie, a été réalisée en s'appuyant sur un métré précis des quantités et sur la base des prix actuellement pratiqués en travaux publics.

Le financement pourrait être assuré par une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) d'une part et sur fonds propres de la commune d'autre part. Le montant des travaux est estimé à 63 545 € HT.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'aménagement de l'impasse du Gault.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME**

Suite à la pré-étude réalisée par ARBOCENTRE dans le cadre d'un projet d'installation d'une chaudière bois, et après plusieurs rencontres avec l'ADEME, la lecture du rapport de la pré-étude mentionne que nous avons des bâtiments très énergivores.

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME souhaite inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Pour cela un plan d'action basé notamment sur le soutien aux études d'aide à la décision dans le secteur du bâtiment a été décidé.

Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement.

Conformément à l'arrêté du 3 Mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants, la ville de Château-Renault dans le cadre du contrat plan ETAT-REGION-ADEME 2007/2013, souhaite réaliser une étude diagnostic, simulation et faisabilité multi énergie sur dix bâtiments de la collectivité.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **EMET** un avis favorable à la demande d'aide,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention avec l'ADEME.

M. BONNAMY regrette de ne pas faire partie du comité de pilotage.

M. MOTTEAU explique qu'il y a eu une rencontre avec l'ADEME et qu'il était encore prématuré d'associer la commission dans son entier.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DDR**

Pour répondre au vieillissement de la population, la commune de Château-Renault va mettre en place le Défi Senior, véritable parcours d'accompagnement des personnes âgées, axé sur trois volets :

1. Création d'un guichet unique d'accueil d'information et de coordination.
2. Mise en place de transports intra-muros destinés à faciliter la mobilité des anciens.
3. Institution d'un contrat municipal Senior offrant la possibilité de participer à des activités ludiques et socioculturelles.

Pour l'accueil des personnes dans le cadre du guichet unique, un avant-projet d'aménagement du rez-de-chaussée de l'Orangerie du Château (anciens locaux de l'ANPE) a été établi, comprenant :

- une redistribution des locaux
- des aménagements intérieurs conformes aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- des aménagements extérieurs permettant un accès aisé aux bâtiments : stationnement, cheminements accessibles, menuiserie, etc.

Cette opération étant éligible à la Dotation de Développement Rural (service à la personne), une demande de subvention peut être déposée à la Préfecture avant le 27 février 2009.

Les travaux sont estimés à 87 000 € HT.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avant-projet d'aménagement de l'Orangerie du Château destinée à recevoir le guichet unique du Défi Senior,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural.

M. COSNIER explique que l'avant-projet sera présenté en commission action sociale et solidarité, puis le dossier sera présenté en réunion de Conseil Municipal.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

La commune de Château-Renault souhaite développer les parcours cyclables de la ville qui convergeront vers la gare.

Dans ce cadre, plusieurs aménagements prévus en 2009 vont permettre de créer un premier parcours entre le quartier de Bel Air et la Gare. En effet la construction d'une nouvelle station service au rond-point des RD 766 et RD 910 est une opportunité que saisit la ville pour créer un débouché de la rue Hector Berlioz sur ce rond-point. Une convention a été établie en ce sens avec l'aménageur et le propriétaire foncier afin de réserver l'espace disponible à l'aménagement de cette voie qui comportera un cheminement cyclable et un cheminement piéton. Ces deux itinéraires rejoindront au rond-point les pistes cyclables et piétonnes venant du Parc Industriel Ouest.

Après la traversée déjà aménagée de la RD 910, l'aménagement de la rue du Petit Versailles jusqu'au pont sur la voie ferrée sera réalisé dans le cadre des « entrées de ville », lui aussi en 2009. Cet aménagement comprend une piste cyclable de chaque côté de la voirie, permettant de desservir au passage le centre commercial.

Au sud du pont SNCF et jusqu'à la gare des bandes cyclables en bord de chaussée de la RD 246 seront réalisées par marquage en peinture.

Cet itinéraire de 700m de long, aménagé dans le cadre de plusieurs opérations peut être notamment financé par une subvention au titre des amendes de police dont les critères d'éligibilité pour 2009 se portent en particulier sur les opérations qui améliorent la sécurité des deux roues.

Le coût des aménagements liés à la création du parcours cyclable est estimé à 45 000 € HT soit 53 820 € TTC.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un parcours cyclable entre le quartier de Bel Air et la gare.

M. MOTTEAU explique que c'est un projet qui a été greffé sur l'aménagement de l'entrée de ville. La commune profite de la piste cyclable déjà existante et du projet d'aménagement de la station service pour créer ce premier réseau. L'objectif étant, dans la mesure du possible, de continuer ensuite vers le centre-ville et peut-être au nord aussi pour revenir vers le centre-ville.

M. BONNAMY soulève le problème de signalétique (n° d'habitations) des chemins perpendiculaires à la rue du Petit Versailles. Il pense qu'il y a un « toilettage » à faire.

### **DIFFERENTES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Dans le cadre de certains travaux prévus en 2009, la commune devra déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme. C'est notamment le cas pour :

- ▶ Un permis d'aménager pour le quartier des communes.
- ▶ Une déclaration préalable pour la réhabilitation des vestiaires du dojo, salle Anne-Marie Guignard.
- ▶ Une déclaration préalable ou un permis de construire pour l'aménagement du guichet unique du Défi Senior à l'Orangerie du Château.
- ▶ Une déclaration préalable ou un permis de construire pour les travaux de mise en sécurité de l'ancienne école Stéphane Pitard.

Conformément à l'article L 2122-21 du CGCT,

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes correspondantes.

## **DELEGATION DES SERVICES PUBLICS** **EAU ET ASSAINISSEMENT : DECISION DE PRINCIPE**

Les contrats de délégations des services publics **eau et assainissement** de la commune de CHATEAU-RENAULT conclus avec la société VEOLIA EAU arrivent à échéance le 31/12/2009.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe des délégations des services publics eau et assainissement de la commune de CHATEAU-RENAULT au vu des rapports établis en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit d'une délibération généraliste qui envisage de donner suite au contrat actuel.

M. MOTTEAU précise qu'à tout moment de la procédure, la commune peut décider de choisir de passer en régie, autrement dit en gestion directe.

Un appel à candidature sera lancé et la remise des offres sera programmée pour mai / juin 2009.

M. DEHUREAUX rappelle, que pour l'eau, il avait été envisagé à la Communauté de Communes de faire une régie intercommunale.

M. COSNIER explique qu'effectivement cette idée a été avancée mais souligne que c'est la Préfecture qui souhaiterait bien qu'il y ait une sécurisation des réseaux d'eau par des bouclages.

M. AYMARD informe que le prix de l'eau à Château-Renault est au dessus de la moyenne. Il souligne que le but n'est pas seulement de faire baisser le prix de l'eau mais aussi d'apprendre aux consommateurs à économiser l'eau.

### ***Les délibérations suivantes sont prises :***

#### ***◆ EAU***

*Le contrat de délégation du service public de la commune de CHATEAU-RENAULT conclu avec la société VEOLIA EAU arrive à échéance le 31/12/2009.*

*La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.*

*Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de CHATEAU-RENAULT au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et joint à la présente note.*

*Sur proposition de M. le Maire,*

*Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable,*

#### ***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- ***APPROUVE*** le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de CHATEAU-RENAULT pour une durée de 10 ans (échéance au 31/12/2019),
- ***APPROUVE*** le rapport sur le principe de la délégation,
- ***AUTORISE*** M. le Maire à procéder à la consultation correspondante.



## ◇ ASSAINISSEMENT

Le contrat de délégation du service public de la commune de CHATEAU-RENAULT conclu avec la société VEOLIA EAU arrive à échéance le 31/12/2009.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de CHATEAU-RENAULT au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et joint à la présente note.

Sur proposition de M. le Maire,

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'**assainissement collectif**,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de CHATEAU-RENAULT pour une durée de 10 ans (échéance au 31/12/2019),
- **APPROUVE** le rapport sur le principe de la délégation,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la consultation correspondante.

## DELEGATION DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT : MODALITE DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L. 1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L. 1411-6).

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur Michel COSNIER, Maire, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôts des listes.

Pour cela, le Conseil Municipal doit élire la commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

Les modalités suivantes sont proposées :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**5** titulaires, **5** suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du prochain conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modalités proposées pour le dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis destinée à intervenir dans le cadre des procédures de délégation des services eau et assainissement eaux usées.

M. COSNIER propose de prendre les mêmes personnes que la commission d'appel d'offres.  
Délégués titulaires : MM. AYMARD, VANNIER, MOTTEAU, DEHUREAUX, Mme COUSTENOBLE.  
Délégués suppléants : MM. MASCIANICA, FILLIAU, PERROCHON, GARCIA, GENTIL.

## **FORMATIONS DU PERSONNEL**

Les agents des services techniques assurent en saison le fonctionnement et la maintenance de la piscine municipale, en particulier tout ce qui concerne les traitements et la qualité de l'eau.

Outre les mouvements de personnel (départ en retraite, nouvel arrivant), la technicité de ces traitements et l'évolution de la réglementation réclame un recyclage régulier des agents concernés.

Arch Water, agréé en préfecture pour ce type de formations organise à Amboise une formation payante « traitement de l'eau en piscine collective » de deux jours à la fin du mois de janvier.

Le coût de la formation est de 260 € HT soit 310,96 € TTC par agent, comprenant les déjeuners.

Trois agents sont concernés, soit une somme de  $310,96 \times 3 = 932,88$  €

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe au Personnel,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe de cette formation et à prévoir au budget municipal le montant correspondant.
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de formation à intervenir.

## **DISPOSITIF RATIO PROMUS / PROMOUVABLES**

Conformément à la loi du 19 février 2007, le Conseil Municipal dans sa séance du 7 septembre 2007 avait adopté à l'unanimité le dispositif des ratios promus / promouvables pour les avancements de grades.

Ce dispositif avait une validité de 2 ans, 2007 et 2008, après quoi il convenait de le réexaminer en Comité Technique Paritaire.

Ce dernier s'est réuni le 16 janvier 2009 et a donné un avis favorable pour reconduire le dispositif tel qu'il était appliqué. Seul le taux concernant les agents ayant obtenus un examen professionnel augmente de 15 points passant de 60 % à 75 %.

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe au Personnel,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **RECONDUIT** pour 2 ans (2009-2010) le dispositif modifié.

### **CONVENTION AVEC LA PREFECTURE RELATIVE A LA MISE EN DEPOT D'UNE STATION FIXE D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE**

Conformément au règlement européen du 13.12.2004, la France délivrera au plus tard fin juin 2009 de nouveaux passeports avec un composant électronique contenant deux données biométriques : photo numérisée et empreintes digitales.

La commune a répondu favorablement à la demande de la Préfecture pour l'implantation d'une station d'enregistrement des passeports biométriques dans ses locaux dans le but du service rendu aux usagers.

Ce nouveau dispositif implique l'installation et la mise en exploitation d'un nouveau matériel pris en charge par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) qui assure la maintenance, l'entretien et le remplacement éventuel des éléments défectueux ainsi que la formation des agents.

Par conséquent, il convient d'établir une convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ANTS en accord avec le Préfet, met en dépôt une station fixe d'enregistrement dans les locaux de la commune où seront recueillies et enregistrées les demandes de titre d'identité et de voyage.

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture d'Indre et Loire.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE ET CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE**

Sur proposition de M. le Maire,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat de maintenance et la convention d'assistance informatique avec la société VISA INFORMATIQUE pour les logiciels :

- ✓ Elections
- ✓ Multifacturation (cantine)
- ✓ Oracle serveur (base de données)

	<b>Redevance annuelle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009</b>
<b>Contrat de maintenance</b>	740 € HT
<b>Convention d'assistance</b>	350 € HT

## **CLASSEMENT 1 ETOILE DE L'OFFICE DE TOURISME**

L'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative (OTSI) du Castelrenaudais actuellement classé 2 étoiles propose au Conseil Municipal de modifier son classement en 1 étoile compte tenu de son niveau d'organisation interne et de ses problèmes financiers.

Sur proposition de M. VANNIER, Adjoint à la Culture & Communication,

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ENTERINE** la rétrogradation de l'OTSI de 2 étoiles à 1 étoile,
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante.

### **INFORMATIONS :**

➔ La mairie a acheté un ouvrage intitulé « Le mémento du Conseil Municipal »  
Il est consultable au secrétariat général.

➔ **Prochaines réunions :**

- |                                      |                        |
|--------------------------------------|------------------------|
| - Commission Générale Fonctionnement | 13 février 2009 à 19 h |
| - Commission Générale Investissement | 20 février 2009 à 19 h |
| - Conseil Municipal : vote du budget | 13 mars 2009 à 20 h 30 |

x x x x

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

x x x x